

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL891

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 36

Après le mot :

« pénale, »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 19 :

« les mots : « par le troisième » sont remplacés par les mots : « au premier alinéa du IV ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.